



Dossier de presse

Pose de la première toiture photovoltaïque citoyenne des Centrales villageoises du Pays d'Aigues

21 juillet 2016

Ecole maternelle de Villelaure

Contacts

Centrales villageoises du pays d'Aigues : Jean-Michel Bostteter (président) –
paysdaigues@centralesvillageoises.fr

Parc naturel régional du Luberon

Contact transition énergétique : Matthieu Camps – 04 90 04 42 39 –
matthieu.camps@parcduluberon.fr

Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr
60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr

Une action soutenue par :



Le 21 juillet 2016 à l'école maternelle de Villelaure, la société « Les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues » (CVPA) et le Parc naturel régional du Luberon présenteront le premier chantier de pose de toitures solaires photovoltaïques citoyennes sur le territoire du Parc.

Un groupe de citoyens, accompagné par le Parc naturel régional du Luberon, avec l'appui de la Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotelub), et le soutien financier de l'Europe et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, concrétise ainsi un projet initié il y a deux ans.

Une société à gouvernance coopérative a été créée en 2015 à l'issue d'une série de réunions publiques : « Les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues ». Elle œuvre au développement de centrales de production d'énergie renouvelable de petites dimensions, tout d'abord en se fixant pour objectif de financer, développer et exploiter des centrales solaires en toiture, à partir d'un actionnariat citoyen.

Depuis le début de l'année 2016, la mobilisation autour de ce projet est forte : 110 actionnaires ont apporté à ce jour 54.600 € de fonds propres, démarche toujours ouverte.

Six toitures, parmi la quinzaine identifiée en 2015, sont prêtes aujourd'hui à être équipées. Les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues ont sélectionné deux entreprises locales pour réaliser ces travaux : Add-ER à Cabriès (13) et Empreinte Energie au Puy-Ste-Réparade (13). Les panneaux photovoltaïques sont d'origine française et européenne.

Les solutions techniques retenues résultent d'un cahier des charges mis au point avec le Parc naturel régional du Luberon et RhôneAlpEnergie-Environnement. Le bureau d'études INGELYO à Célony (13) est chargé de la maîtrise d'œuvre, après appel d'offres.

A Villelaure, trois bâtiments publics font l'objet de travaux dans le cadre de ce projet : l'école maternelle, l'école primaire et la crèche. Jean-Louis Robert, maire de Villelaure, a été moteur dans la finalisation de cette première tranche de travaux des CVPA, initiative qu'il soutient depuis la première heure. La mairie de Villelaure profite par ailleurs de ces travaux, qui nécessitent un détoiturage, pour désamianter et mettre en œuvre une isolation thermique très performante des écoles. Il s'agit ainsi d'une opération gagnant-gagnant : les consommations d'énergie seront réduites et les bâtiments produiront de l'électricité !

A noter... la qualité du travail préparatoire des Centrales Villageoises du Pays d'Aigues a été reconnue. En effet, ce projet est lauréat de l'appel à projets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Soutien aux projets solaires photovoltaïques », par décision de l'assemblée régionale du 13 mai 2016. Ainsi, les investissements seront soutenus à hauteur de 35% des montants hors taxes de l'investissement.

Annexe 1 – Données chiffrées

Les 6 bâtiments concernés par la première tranche de travaux (été 2016) sont les suivants :

Commune	Bâtiment	Puissance (kWc)
La Tour d'Aigues	Crèche (COTELUB)	8,96
Peypin d'Aigues	Gîte M. Boquet	8,83
Villelaure	Ecole maternelle	9,00
Villelaure	Ecole primaire	8,85
Villelaure	Crèche (COTELUB)	8,96
Cabrières d'Aigues	Habitation	6,56
Total		51,16 kWc

Production d'électricité annuelle : 66.103 kWh, soit la consommation annuelle d'électricité de 28 foyers – hors chauffage et eau chaude sanitaire

Coût des travaux : 133.700 €

Charges annuelles : 4.805 €

Recettes annuelles : 16.973 €

En suivant le principe général des centrales villageoises qui s'engagent sur une mise en réserve de 100% des bénéfices les 3 premières années, pour ensuite pouvoir déployer d'autres projets, le plan d'affaires donne :

⇒ **un TRI (taux de rentabilité interne) du projet à 8,20 %**

⇒ **une rentabilité financière (résultat net / fonds propres) de 8,37 %**

Il s'agit donc d'un projet qui a du sens et qui possède une rentabilité économique qui va permettre à la société d'engager de nouvelles tranches de travaux.

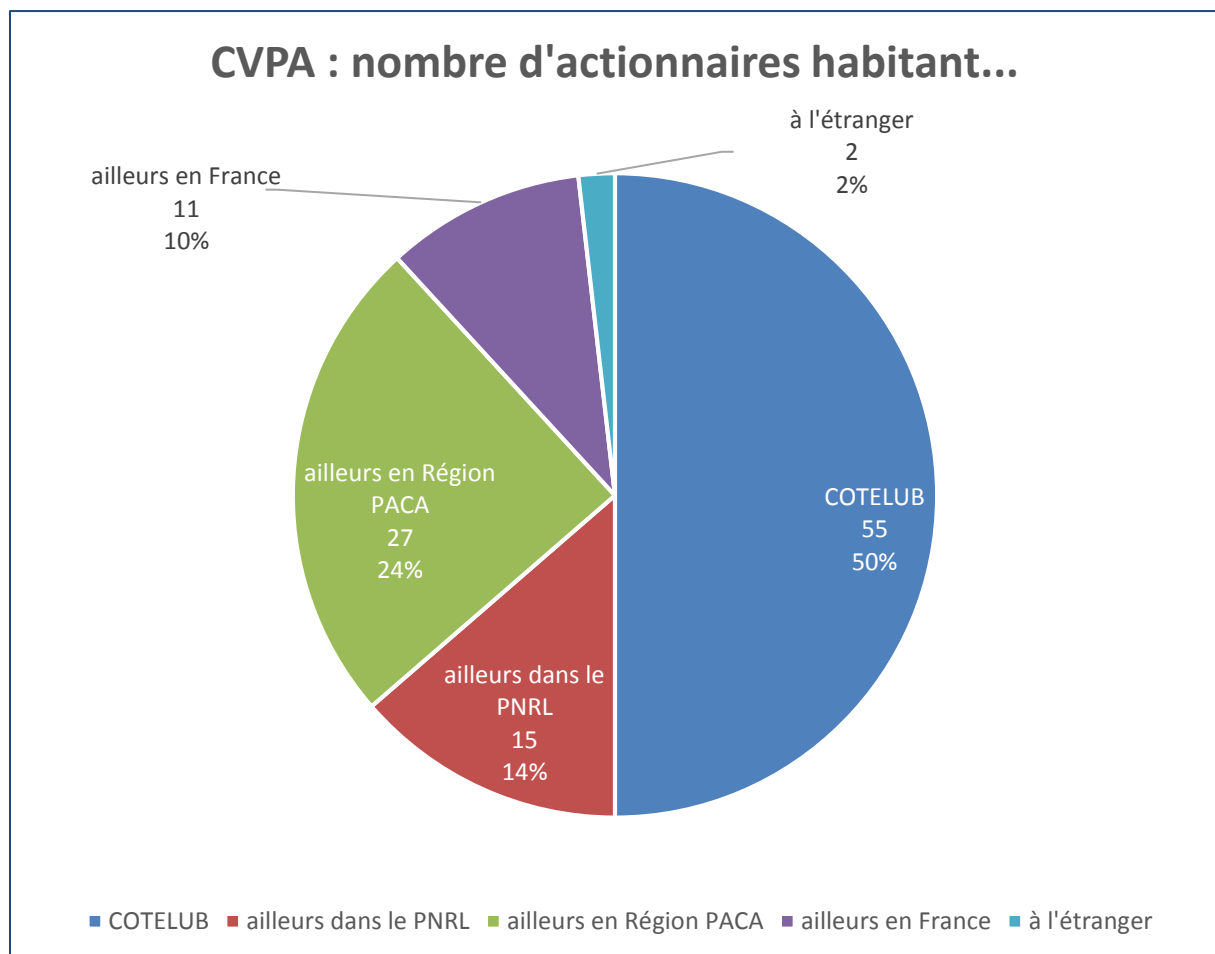
Maître d'œuvre : INGELYO : <http://www.ingelyo.com/>

Installateurs : Add-ER : <http://add-er.fr/> et Empreinte Energie : <http://www.empreinte-energie.fr/>

Répartition de l'actionariat des CVPA :

Le graphique ci-après donne la répartition des actionnaires : la moitié, soit 55 actionnaires, habite la communauté de communes (COTELUB). Quasiment les deux tiers (55+15) résident au sein du Parc naturel régional du Luberon, instigateur originel de la démarche. Puis, la proportion régionale monte à près de 90%. Enfin, 11 actionnaires habitent en France, en dehors de la région PACA et 2 actionnaires sont à l'étranger.

Cette répartition démontre l'ancrage local de tels projets citoyens !

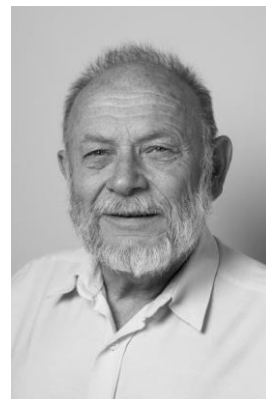


Annexe 2 – Témoignages

Jean-Louis ROBERT, Maire de Villelaure

M. le Maire, comment avez-vous accueilli l'initiative des citoyens, fondateurs de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues ?

Très favorablement. J'avais assisté il y a quelques années à Cadenet à une présentation du lancement du programme rhône-alpin et j'avais été séduit par le concept. Quand le Parc du Luberon a proposé de diffuser la démarche localement, j'ai soutenu cela. J'ai assisté aux réunions publiques et rapidement rencontré les citoyens qui se sont lancés dans l'aventure. Nous avons travaillé ensemble à l'identification de toitures dans ma commune.



Vous avez proposé la mise à disposition de toitures publiques, celles des écoles maternelle et primaire, quelles sont vos motivations pour cela ?

D'abord parce qu'en tant qu' élu, je souhaite participer à toute action allant dans le sens du développement durable, en particulier celles liées à l'énergie. Ensuite, parce que je crois à ce modèle de société locale. Enfin, parce que cela a du sens au regard de la gestion du patrimoine public. Ainsi, nous allons programmer des travaux d'isolation thermique des bâtiments lors de la pose des centrales solaires en toiture.

En fait, je souhaite toujours aller de l'avant, et que ma commune soit pilote en la matière !

Quelles sont, plus généralement, vos attentes vis-à-vis de la SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues ?

J'attends de la SAS, et de ses futurs succès, qu'elle puisse faire école, que la communication fonctionne et que les habitants du territoire se sentent de plus en plus concernés et engagés sur la question du développement durable. Je suis avant tout convaincu par l'importance de faire des économies d'énergie, j'attends donc de la SAS qu'elle puisse aussi développer une activité dans ce sens. J'espère que chacun agira, prendra sa part dans cette affaire. Même s'il s'agit de petits pas, c'est avec de petits pas que l'on peut avancer loin sur le chemin de la transition énergétique !

Sébastien BAUDRY, habitant de Saint-Martin de la Brasque

Comment avez-vous eu vent de cette initiative ?

Grâce à un ami.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir actionnaire ?

Je considère qu'il est vital de tout faire pour diminuer notre consommation d'énergie, donc qu'il est secondaire de se soucier de production d'énergie ! Cependant, j'ai perçu chez les initiateurs de ce projet la volonté clairement exprimée (et inscrite dans les statuts de leur société) d'œuvrer à une sensibilisation des citoyens de notre territoire à la question des économies d'énergie. Proposer à tous ceux qui vivent ou travaillent sous un toit de s'occuper d'y installer quelques panneaux solaires est non seulement utile pour nous affranchir localement de notre dépendance aux énergies fossiles, mais aussi indispensable pour contribuer à la nécessaire maîtrise citoyenne de la production d'énergie. Ce ne peut être considéré comme "LA solution" mais comme un bon moyen de nous constituer un début de mix énergétique local, et donc une façon de ne plus mettre tous nos œufs dans le même panier des fossiles ! Notre soleil nous "bombarde" chaque jour avec une quantité d'énergie équivalant à 10.000 fois les besoins en énergie de la totalité des êtres humains peuplant notre toute petite planète... Et nous tentons encore (quel qu'en soit le prix) de tout faire pour brûler ce qui se trouve à la surface de notre fine croûte terrestre au lieu d'utiliser ce qui nous tombe sur la tête gratuitement...



Quel sens donnez-vous à votre prise de part(s) au capital de la SAS ?

C'est un moyen pertinent d'agir localement et d'arrêter d'attendre que tout vienne des politiques publiques. C'est surtout un tout petit geste de plus, très simple, parmi tant d'autres possibles et tout aussi important que tous ceux que nous pouvons faire chaque jour, un peu comme participer à l'entretien des parties communes de notre habitat dont nous ne sommes que des locataires, brièvement de passage. Nos enfants, futurs locataires, seront peut-être aussi bien contents de constater que nous avons tenté de ne pas trop détruire leur écosystème...

Imaginez-vous d'autres formes de participation personnelle, au-delà de l'apport financier, au sein de la SAS ?

Oui : participer à l'effort collectif pour profiter de chaque installation de panneaux solaires pour œuvrer à la "dé-carbonisation" de notre mode de vie ! Dans la mesure de mes humbles moyens et compétences...

Annexe 3 – Origine du projet

Le programme des centrales villageoises, dont l'appellation est maintenant une marque déposée, a été lancé en région Rhône-Alpes en 2010 par RhônAlpEnergie-Environnement et les Parcs naturels régionaux rhônalpins. Il s'agissait alors d'explorer de nouvelles formes de développement et de portage de projets solaires photovoltaïques, avec un double objectif :

- s'appuyer sur la participation citoyenne, qui doit être au cœur de la transition énergétique ;
- valoriser des ressources locales, en créant des richesses sous forme collective, dans le respect des chartes des parcs naturels régionaux.

Ainsi, développement local, appropriation citoyenne des enjeux énergétiques, participation aux objectifs des territoires en matière d'énergies renouvelables, sont les valeurs phares de la démarche « centrales villageoises ».

A ce jour, 14 sociétés locales ont été créées au sein de 7 parcs naturels régionaux.

Une centrale villageoise réunit des collectivités, des citoyens, des entreprises d'un territoire autour d'un projet de développement de petites unités de production d'énergies renouvelables, solaire photovoltaïque dans un premier temps :



Les projets développés recherchent une viabilité économique modérée mais pérenne. Les actionnaires doivent pouvoir rémunérer leurs fonds propres à 3% environ, même s'ils décident bien sûr de la façon dont ils souhaitent utiliser le bénéfice à l'issue

de chaque exercice. Après les premières années de consolidation, l'objectif est cependant de pouvoir réinjecter une part de réserves dans de nouveaux projets afin de faire grossir l'activité des sociétés Centrales villageoises.

Les statuts des sociétés centrales villageoises prévoient dans tous les cas de pouvoir intervenir sur la production de toutes les énergies renouvelables et sur des actions de maîtrise de l'énergie. Les projets doivent être en cohérence avec le paysage et le patrimoine et, par conséquent, être développés en concertation avec les services et structures compétents en la matière.

Les centrales villageoises s'inscrivent dans une démarche de qualité et cherchent, par l'approche collective, à satisfaire des exigences techniques plus élevées que dans les réalisations individuelles.

Localement, le Parc naturel régional du Luberon a animé et coordonné l'ensemble de la démarche d'émergence de la société CVPA pendant 2 ans, grâce au soutien financier de l'Europe.

Pour aller plus loin... un site internet, dédié à ce programme, présente en détail l'origine du programme et les initiatives entreprises : www.centralesvillageoises.fr.